

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate (no 2024-010)

### Échantillonnage citoyen des eaux de surface et des sédiments autour de Stablex

#### Une firme indépendante spécialisée en services environnementaux confirme que les résultats des analyses chimiques respectent les normes applicables

**Blainville, le 18 mars 2024** – En décembre 2023, un groupe constitué d'organismes à vocation environnementale ainsi que des citoyennes et citoyens a prélevé des échantillons d'eau de surface et de sédiments dans des fossés situés près de la zone d'activités de l'entreprise Stablex.

Le 29 janvier 2024, des personnes représentant ces groupes ont rencontré des employés de l'administration municipale et ont déposé un document qui se voulait une interprétation des analyses chimiques réalisées par un laboratoire d'analyses accrédité.

« Nous voulions être en mesure, de façon responsable et rigoureuse, de valider si les données respectent notre cadre réglementaire. L'avis, que nous avons sollicité auprès d'une firme spécialisée, nous permet aujourd'hui de certifier que tous les échantillons prélevés respectent les normes applicables par la Communauté métropolitaine de Montréal. Je tiens donc à rassurer la population : il n'y a pas d'inquiétude à y avoir relativement à une contamination quelconque », a déclaré la mairesse, Liza Poulin.

#### Une analyse rigoureuse et scientifique selon les normes applicables par la municipalité

La Ville de Blainville a mandaté la firme Imausar Environnement inc., une entreprise spécialisée, reconnue et certifiée, créée en 1995 par l'ingénieur chimiste Michel Ménard, qui cumule plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des services environnementaux.

Afin de respecter le cadre d'intervention de la municipalité, Imausar Environnement inc. a utilisé les normes de rejet « Pluvial ou cours d'eau », du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), pour comparer les résultats des analyses chimiques des échantillons d'eaux de surface. Le rapport d'Imausar Environnement inc. révèle que tous les résultats sont en deçà des normes applicables et qu'elles respectent donc la réglementation de la CMM.

Quant aux sédiments prélevés dans les mêmes fossés, l'interprétation des certificats d'analyses chimiques réalisée par la firme Imausar Environnement inc. permet également de conclure que les quantités détectées sont dans les ordres de grandeur de concentration de sédiments que l'on peut retrouver dans les fossés en milieu urbain.

Ainsi, en regard des exigences réglementaires, il n'y aurait pas d'intervention requise.

**Surveillance du site de Stablex et état des lieux sur la gestion des matières dangereuses résiduelles**

La mairesse, Liza Poulin, a tenu à rappeler que le suivi des opérations de l'usine de Stablex, la surveillance du site d'enfouissement et la qualité des eaux dans les cours d'eau relèvent de la compétence du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Lors d'un récent entretien avec le premier ministre du Québec, François Legault, elle a d'ailleurs demandé que le ministère exerce pleinement sa compétence afin de rassurer la population.

Liza Poulin a également réitéré au premier ministre son souhait que le gouvernement du Québec suive la recommandation du BAPE de réaliser impérativement « un état des lieux sur la gestion des matières dangereuses résiduelles et des matières non dangereuses préoccupantes » (extrait du rapport du BAPE).

« C'est un exercice qui permettrait au ministère de développer de nouvelles orientations et d'adopter un plan d'action afin de gérer et de réduire ces matières tout en considérant l'évolution des réalités et préoccupations territoriales et environnementales », a conclu la mairesse.

- 30 -

Source :  
Yannick Proulx  
Conseiller principal aux communications – Direction générale et Mairie  
450 434-5206 / [yannick.proulx@blainville.ca](mailto:yannick.proulx@blainville.ca)